



PRIÈRE

NEUF HEURES TRENTE

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

M. CULLEN présente la proposition suivante :

Proposition n° 26 : *La Northern Manitoba Mining Academy*

Attendu :

que les enfants et les jeunes qui vivent dans le Nord du Manitoba font face à de nombreux obstacles qui les empêchent de s'intégrer au monde du travail;

que le mandat de la *Northern Manitoba Mining Academy* est d'offrir aux habitants du Nord du Manitoba un accès à de la formation liée au secteur minier dans le but de créer une main-d'œuvre compétente, qualifiée et durable;

que la *Northern Manitoba Mining Academy* comble le déficit de compétences en offrant une formation essentielle aux professionnels du secteur minier qui appuieront la croissance économique et l'exploitation minière dans des régions telles que Flin Flon, Snow Lake et Sherridon;

qu'un partenariat conclu entre le gouvernement fédéral, la ville de Flin Flon, Hudbay Minerals, le *Northern Manitoba Sector Council*, le Collège universitaire du Nord et l'Université du Manitoba a permis la construction de la *Northern Manitoba Mining Academy* en 2011;

que 12 étudiants âgés entre 18 et 30 ans se sont inscrits à l'académie pour le présent semestre et qu'ils proviennent d'endroits aussi divers que Le Pas, Pukatawagan, la Nation crie d'Opaskwayak et Norway House;

que l'académie offre de la formation adaptée à l'industrie, un appui à la recherche dans le Nord du Manitoba ainsi que des activités de sensibilisation afin de former la prochaine génération de travailleurs de l'industrie minière;

que plus de 600 participants ont pris part aux activités de sensibilisation de la *Northern Manitoba Mining Academy* en 2013, ce qui profitera considérablement à l'industrie minière de la province et contribuera à former une main-d'œuvre qualifiée dans le secteur des ressources minières;

que la *Northern Manitoba Mining Academy* joue un rôle intégral dans l'enseignement aux habitants du Nord des compétences dont l'économie nordique a besoin pour grandir et réussir,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba félicite la *Northern Manitoba Mining Academy* d'avoir décerné des diplômes à des étudiants qui seront un atout considérable dans le secteur minier du Nord du Manitoba.

Il s'élève un débat.

MM. CULLEN, PETERSEN, EWASKO, JHA, PIWNIUK et GAUDREAU interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. FRIESEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à cesser de rompre ses promesses, à mettre fin aux délais et à maintenir son engagement en vue de la construction de Tabor Home en 2014. (A. Holenki, M. Wiebe, J. McLeod et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler la hausse de la TVP puisqu'elle nuit à l'emploi et à rétablir le droit des Manitobains de rejeter ou d'approuver toute hausse de cette taxe par le biais d'un référendum. (K. Gregorashok, D. Furness, J. Malpas et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre de la Santé à s'assurer qu'un médecin de soins primaires soit disponible les fins de semaines et les jours fériés à l'hôpital et au centre de santé de soins primaires de la région de Beauséjour afin de mieux assurer ce service essentiel aux résidents. (C. Little, M. Haywood, R. Ewasko et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage d'installer des feux de circulation, y compris des signaux lumineux à l'intention des piétons, à l'intersection de la route n^o 10 en direction nord et de la 3^e Rue Nord à Swan River. (J. Delaurier, G. McKenzie, T. Burick et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. WIEBE et GRAYDON, M^{me} CROTHERS, M. MARTIN ainsi que M. le *ministre* SWAN font des déclarations de député.

Conformément à l'article 27 du *Règlement*, M. WISHART formule un grief.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SWAN voulant que soit approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi 51 — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Le débat se poursuit.

MM. GOERTZEN et GERRARD (avec le consentement de l'Assemblée) interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* CHOMIAK propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 54 — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail (délais relatifs aux décisions et aux audiences de la Commission du travail)/The Labour Relations Amendment Act (Time Lines for Labour Board Decisions and Hearings)* — dont a fait rapport le Comité permanent des ressources humaines.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK, M^mc la *ministre* BRAUN ainsi que MM. GOERTZEN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* CHOMIAK propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 65 — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des ressources humaines.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK, M^mc la *ministre* BRAUN ainsi que MM. GOERTZEN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

L'Assemblée approuve à la majorité la motion d'adhésion, prévue au paragraphe 78(1) du *Règlement*, que le Comité des subsides a examinée et dont il lui a fait rapport.

M. le *ministre* SWAN propose que soit payée sur le Trésor, afin de couvrir certaines dépenses en capital, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015, la somme de deux milliards cent quatre-vingt-douze millions deux cent quarante-sept mille dollars (2 192 247 000 \$).

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. le *ministre* SWAN propose d'accorder à Sa Majesté sur le Trésor, pour certaines dépenses de l'administration publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015, la somme de douze milliards quatre-vingt-neuf millions cinq cent vingt-six mille dollars (12 089 526 000 \$), prévue à la partie A (Dépenses de fonctionnement), et la somme de sept cent quarante-et-un millions cinq cent soixante-dix-neuf mille dollars (741 579 000 \$), prévue à la partie B (Investissements en immobilisations) de ce budget.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur la motion de M. le *ministre* SWAN, le projet de loi 75 — *Loi de 2014 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2014* — est lu une première fois et il est convenu qu'il accède à l'étape de la deuxième lecture.

M. le *ministre* SWAN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 75 — *Loi de 2014 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2014*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SWAN et M. FRIESEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

Jeudi 12 juin 2014

Sur la motion de M. le *ministre* SWAN, le projet de loi 76 — *Loi d'emprunt de 2014/The Loan Act, 2014* — est lu une première fois et il est convenu, à la majorité, qu'il accède à l'étape de la deuxième lecture.

M. le *ministre* SWAN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 76 — *Loi d'emprunt de 2014/The Loan Act, 2014*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SWAN et M. GOERTZEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

L'Assemblée se forme en comité plénier.

Le comité plénier convient à la majorité d'examiner le projet de loi 75 — *Loi de 2014 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2014* — et d'en faire rapport sans amendement.

Le comité plénier convient à la majorité d'examiner le projet de loi 76 — *Loi d'emprunt de 2014/The Loan Act, 2014* — et d'en faire rapport sans amendement.

M. le *ministre* SWAN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 76 — *Loi d'emprunt de 2014/The Loan Act, 2014* — dont a fait rapport le comité plénier.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SWAN et M. FRIESEN interviennent. M. GOERTZEN propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est rejetée.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ALLAN
ALLUM
ALTEMEYER
ASHTON
BJORNSON
BLADY
BRAUN
CALDWELL
CHIEF
CHOMIAK
CROTHERS
DEWAR
GAUDREAU
IRVIN-ROSS
JHA
KOSTYSHYN

LEMIEUX
MACKINTOSH
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
PETTERSEN
ROBINSON
SARAN
SELBY
SELINGER
SWAN
WIEBE
WIGHT 32

CONTRE

BRIESE
CULLEN
DRIEDGER
EICHLER
EWASKO
FRIESEN
GERRARD
GOERTZEN
GRAYDON

HELWER
MARTIN
MITCHELSON
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
SCHULER
STEFANSON
WISHART..... 18

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* SWAN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 75 — *Loi de 2014 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2014* — dont a fait rapport le comité plénier.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SWAN, M. GERRARD, M. le *premier ministre* SELINGER et M. PALLISTER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Philip LEE, *lieutenant-gouverneur de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 17 h 14 et prend place sur le trône.

Le président s'adresse au lieutenant-gouverneur en ces termes :

« Votre Honneur, l'Assemblée législative du Manitoba vous prie de sanctionner les projets de loi indiqués ci-après :

« (N^o 75) — *Loi de 2014 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2014*;

« (N^o 76) — *Loi d'emprunt de 2014/The Loan Act, 2014* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction des projets de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, le lieutenant-gouverneur sanctionne les projets de loi en question. »

* * *

Le président s'adresse au lieutenant-gouverneur en ces termes :

« Au cours de la présente session, l'Assemblée législative a adopté certains projets de loi que je vous demande de sanctionner.

« (N^o 3) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité des témoins/The Witness Security Amendment Act*;

« (N^o 10) — *Loi modifiant la Loi sur la prévention des incendies et les interventions d'urgence/The Fires Prevention and Emergency Response Amendment Act*;

« (N^o 18) — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques commerciales (mesures de protection et d'exécution améliorées à l'intention du consommateur)/The Business Practices Amendment Act (Improved Consumer Protection and Enforcement)*;

« (N^o 21) — *Loi sur la Société canadienne du Port arctique de Churchill/The Churchill Arctic Port Canada Act*;

« (N^o 23) — *Loi sur la stratégie en matière d'habitation coopérative/The Cooperative Housing Strategy Act*;

« (N^o 31) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (agents de sécurité communautaire)/The Police Services Amendment Act (Community Safety Officers)*;

« (N^o 32) — *Loi modifiant la Loi sur l'Institut manitobain de l'Association canadienne de gestion des achats/The Manitoba Institute of the Purchasing Management Association of Canada Amendment Act*;

« (N^o 33) — *Loi sur les occasions d'apprentissage en milieu de travail (marchés de travaux publics)/The Apprenticeship Employment Opportunities Act (Public Works Contracts)*;

« (N^o 34) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (produits de crédit à coût élevé)/The Consumer Protection Amendment Act (High-Cost Credit Products)*;

« (N^o 37) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (branchement à Internet)/The Public Schools Amendment Act (Connecting Schools to the Internet)*;

« (N^o 48) — *Loi sur la gouvernance de la nation dakota de Sioux Valley/The Sioux Valley Dakota Nation Governance Act*;

« (N^o 49) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*;

« (N^o 50) — *Loi sur la protection des travailleurs temporaires (modification de la Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs et du Code des normes d'emploi)/The Protection for Temporary Help Workers Act (Worker Recruitment and Protection Act and Employment Standards Code Amended)*;

« (N^o 51) — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act*;

« (N^o 52) — *Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs (interdiction visant le tabac aromatisé et autres modifications)/The Non-Smokers Health Protection Amendment Act (Prohibitions on Flavoured Tobacco and Other Amendments)*;

« (N^o 53) — *Loi modifiant la Loi sur la pêche et la Loi sur la conservation de la faune (dédommagement)/The Fisheries and Wildlife Amendment Act (Restitution)*;

« (N^o 54) — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail (délais relatifs aux décisions et aux audiences de la Commission du travail)/The Labour Relations Amendment Act (Time Lines for Labour Board Decisions and Hearings)*;

« (N^o 55) — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement (réduction de l'exposition aux pesticides)/The Environment Amendment Act (Reducing Pesticide Exposure)*;

« (N^o 56) — *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil/The Vital Statistics Amendment Act*;

« (N^o 57) — *Loi modifiant le Code de la route (conduite avec facultés affaiblies par la drogue)/The Highway Traffic Amendment Act (Countermeasures Against Drug-Impaired Driving)*;

« (N^o 58) — *Loi sur le Manitoba Institute of Trades and Technology/The Manitoba Institute of Trades and Technology Act*;

« (N^o 59) — *Loi modifiant la Loi sur l'adoption et la Loi sur les statistiques de l'état civil (accès aux documents de naissance et d'adoption)/The Adoption Amendment and Vital Statistics Amendment Act (Opening Birth and Adoption Records)*;

« (N^o 60) — *Loi sur la justice réparatrice/The Restorative Justice Act*;

« (N^o 61) — *Loi sur la protection des tourbières et modifications connexes/The Peatlands Stewardship and Related Amendments Act*;

« (N^o 62) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (contrats de services de communication à distance)/The Consumer Protection Amendment Act (Contracts for Distance Communication Services)*;

« (N^o 63) — *Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire et abolissant le Conseil de l'enseignement postsecondaire/The Advanced Education Administration Amendment and Council on Post-Secondary Education Repeal Act*;

« (N^o 64) — *Loi modifiant la Loi sur le recouvrement des petites créances à la Cour du Banc de la Reine/The Court of Queen's Bench Small Claims Practices Amendment Act*;

« (N^o 65) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act*;

« (N^o 66) — *Loi corrective de 2014/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2014*;

« (N^o 68) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (signalement des incidents critiques)/The Child and Family Services Amendment Act (Critical Incident Reporting)*;

« (N^o 72) — *Loi modifiant la Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba/The Coat of Arms, Emblems and the Manitoba Tartan Amendment Act*;

« (N^o 73) — *Loi d'exécution du budget de 2014 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2014*;

« (N^o 74) — *Loi modifiant la Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public/The Public Sector Compensation Disclosure Amendment Act*;

« (N^o 203) — *Loi sur la Journée des infirmières praticiennes/The Nurse Practitioner Day Act*;

« (N^o 208) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules (plaques d'immatriculation « Appuyons nos troupes »)/The Drivers and Vehicles Amendment Act (Support Our Troops Licence Plates)*;

« (N^o 209) — *Loi sur la Journée de sensibilisation au lymphœdème/The Lymphedema Awareness Day Act*;

Jeudi 12 juin 2014

« (N^o 214) — *Loi sur le Mois de la sensibilisation à la neurofibromatose/The Neurofibromatosis Awareness Month Act*;

« (N^o 300) — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le « St. Charles Country Club »/The St. Charles Country Club Incorporation Amendment Act* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction des projets de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, le lieutenant-gouverneur sanctionne les projets de loi en question. »

À 17 h 25, le lieutenant-gouverneur se retire.

La séance est levée à 17 h 32.

Le président,

Daryl REID